



Opposition ordonnance d'injonction de payer

Par **Shade_old**, le 25/11/2007 à 18:05

bonjour à tous. Je ne suis pas très fort pour les courriers officiels et je souhaite faire opposition à une ordonnance. Y a t il des termes spécifiques? En quoi consiste l'opposition (Puis-je mettre en avant mes grosses difficultés financières)? La possibilité de rembourser par échéance mon créancier est elle toujours possible? Merci à tous pour votre temps passé à aider les autres.

Par **Jurigaby**, le 25/11/2007 à 19:52

Bonjour.
Il n'y a pas de termes spécifiques à employer puisque l'opposition peut être invoqué pour n'importe quels motifs.
L'opposition n'a qu'un seul effet positif si vous ne contestez pas vraiment la créance, c'est de vous donner un peu de temps avant que l'huissier se pointe à votre porte.
Mais même si vous ne contestez pas l'ordonnance, rien ne vous empêche de convenir de délais de paiements avec le créancier.

Par **Shade_old**, le 25/11/2007 à 22:17

Merci beaucoup pour votre réponse rapide.